

Riddes, le 26 juin 2020

A la rédaction du bulletin  
officiel  
Rue de l'Industrie 13  
1950 Sion

BO N°26 du 26 juin 2020

## COMMUNE DE RIDDES

### Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Carole Moos, domiciliée à 1913 Saillon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Sur les pistes de ski, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 6066
Enseigne	Restaurant de la Croix-de-Cœur
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Du lundi au dimanche : de 08h00 à 24 h00
Début de l'activité	1 <sup>er</sup> septembre 2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

**L'Administration communale**